

TRANSFUSION SANGUINE À DOMICILE

Le patient se prend en charge.

Après avoir remporté en 2008 le prix Sirius dans la catégorie « Excellence, Service aux patients », le Programme d'autoadministration à domicile de produits dérivés du plasma sanguin de l'équipe du Centre hospitalier universitaire de Québec a aussi reçu en 2009 le prix Innovation clinique 3M.

Ses conceptrices, Monique Livernoche, infirmière en immunologie, Denise Liberté, infirmière clinicienne spécialisée en chirurgie, et Nathalie Boissonneault, infirmière chargée de sécurité transfusionnelle, ont bénéficié de la collaboration du Dr Rémi Gagnon, chef du service Immunologie, et de Stéphane Giguère, chef de l'unité Consultations externes du Centre hospitalier de l'Université Laval.

Ce programme d'auto-administration de gammaglobulines est destiné aux adultes et aux enfants atteints d'un déficit immunitaire primaire ou secondaire. La perfusion intraveineuse de Vivaglobin^{MD} dure en moyenne de deux à trois heures. Parallèlement, un traitement prophylactique préventif est administré aussi par voie intraveineuse, aux personnes souffrant d'angioedème héréditaire, soit le Beriner^{MD}, un inhibiteur du C₁ estérase.

« Maintenant, les patients peuvent travailler normalement, partir en fin de semaine et aller en vacances, dit M^{me} Livernoche, responsable du projet. Ils n'ont qu'à apporter leurs médicaments avec eux. »

AU PREMIER PLAN

L'infirmière joue un rôle de premier plan dans l'application de ce programme, d'abord en assurant la coordination du cheminement clinique des patients. Le déroulement est simple. Les premières auto-injections se font sous la surveillance d'une infirmière qui enseigne au patient comment s'administrer le produit de façon efficace et sécuritaire à la maison. Il apprend à installer lui-même son papillon intraveineux, à préparer et à s'injecter le produit tout en respectant les principes d'asepsie. Un suivi médical est assuré par l'équipe de soins en immunologie et des personnes-ressources peuvent répondre au patient en tout temps.

« Ce mode de traitement améliore leurs conditions de vie et leur santé car les

Les premières auto-injections se font sous la surveillance d'une infirmière.



L'automédication permet à l'enfant de recevoir son traitement à la maison, sans manquer l'école.

patients sont directement engagés dans leur traitement, dit Francine Bégin, infirmière au centre d'immunologie du CHUL. Tous les mois, le patient revient à l'hôpital pour un suivi. Nous nous assurons qu'il s'administre son traitement adéquatement. »

Le CHUQ est le premier centre hospitalier à mettre en œuvre un programme de remplacement de Vivaglobin^{MD} à domicile pour l'Est du Québec, et le premier au Québec à avoir développé un programme d'autoadministration à domicile du Beriner^{MD}. Présentement, l'équipe reçoit des gens de partout au Québec et leur offre de la formation pour permettre d'étendre ce programme à d'autres régions. ■ E.F.

Ce projet a valu à Monique Livernoche et à son équipe le prix Innovation clinique 3M de l'Ordre régional des infirmières et infirmiers de Québec en 2009.

SURPIED

TOUT POUR LE SOIN DU PIED

Formation en soins des pieds

Cours donnés par des infirmières qui pratiquent en soins des pieds.

Formation pour débutants

- 140 heures de cours.
- Choix d'horaires variés.
- Enseignement personnalisé en groupe de 6 à 12 personnes.
- Clientèle fournie pour périodes de pratique supervisée.
- Possibilité de cours à l'extérieur de Montréal



Formation avancée en soins des pieds

- Cours de perfectionnement: traitements spécifiques et utilisation d'instruments spécialisés.

ÉTUDIANTS, procurez-vous votre trousse de départ chez SURPIED et nous payons les taxes* pour vous!



* Vous devez présenter une preuve de votre statut d'étudiant au sein d'un établissement reconnu. Offre limitée.

Information et soutien pour démarrage d'entreprise.

Cours conçus pour les infirmières et infirmiers.

Méthodes pédagogiques variées, techniques audiovisuelles, livres guides inclus.

SURPIED Inc. est accrédité par la SQDM, admissible dans le cadre de la loi 90 ou au crédit d'impôt et est admissible aux déductions fiscales.

INFORMATION 514.990.8688

SANS FRAIS 1.888.224.4197

WWW.SURPIED.COM